



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 9 juillet 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 9 juillet 2024 à 19h, à la salle du conseil de Charette située au 390, rue St-Edouard.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 19h, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 082-07-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE Madame Nancy Mignault, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2024 soit adopté en y ajoutant les points suivants :

- Constat d'infraction – Nomination
- Modification du calendrier des séances

ORDRE DU JOUR 9 JUILLET 2024

1. Ouverture de la réunion ;
2. Vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2024 ;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 juin 2024 ;
6. Approbation des comptes du 1^{er} au 30 juin 2024 ;
7. Dépôt des états comparatifs de janvier à juin 2024 ;
8. Sharepoint – Affectation de surplus ;
9. Montant emprunté en trop ;
10. Raymond Chabot Grant Thornton – Offre de service;
11. Fin d'emploi de monsieur André Savard ;
12. Dépôt du rapport d'intervention mensuel de juin du directeur incendie;
13. Affaires nouvelles ;
14. Période de questions ;
15. Clôture de la séance.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés
de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 83-07-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 11 juin 2024 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la Régie.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 84-07-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 19 juin 2024 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la Régie.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 85-07-24

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 30 JUIN 2024

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 30 juin 2024.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 30 juin 2024, pour des déboursés totalisant la somme de 58 122,88 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 89 508,04 \$.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Régie des services de sécurité incendie regroupés
de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 86-07-24
DEPOT DES ÉTATS COMPARATIFS DE JANVIER A JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE le règlement #2023-006 stipule qu'au cours de chaque semestre, la greffière-trésorière de la Régie doit préparer et déposer, lors d'une assemblée du Conseil d'administration, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Régie.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Mignault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration, d'accepter le dépôt des états comparatifs pour la période de janvier à juin 2024.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 87-07-24
SHAREPOINT - AFFECTATION DE SURPLUS

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé dispose d'un surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2023 au montant de 71 890\$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Desaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents d'affecter le surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2023 s'élevant à 71 890\$ par l'appropriation d'une somme de 5 196,88\$ afin d'acquitter l'achat du logiciel Sharepoint qui n'était pas prévu au budget 2024.

QUE l'achat soit mis dans le poste 03-310-00-675.

QUE cette résolution modifie la résolution #035-04-24.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 88-07-24
MONTANT EMPRUNTÉ EN TROP

CONSIDÉRANT QUE lors du règlement d'emprunt numéro 2023-009, un montant de 15 860,28 \$ a été emprunté en trop;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Mignault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents de mandater la directrice générale afin de s'informer auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie des taux d'intérêts et des conditions de placement pour un terme de 4 ans.

QUE ce montant soit versé à la fin du terme de placement, à la dette du règlement d'emprunt numéro 2023-009 lors du refinancement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 89-07-24
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a remis une offre de service concernant l'audit des rapports financiers de la Régie;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton s'occupe des certaines municipalités membres de la Régie et prévoit livrer les états financiers au plus tard en début mars de chaque année;

SUR PROPOSITION DE Monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour une période de 3 ans.

Que la directrice générale soit autorisée à signer l'offre de service.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 90-07-24 FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR ANDRÉ SAVARD

ATTENDU QUE le directeur incendie a reçu la démission de monsieur André Savard, pompier à la caserne 12 le 19 juin 2024 ;

ATTENDU QUE M. Savard a servi la communauté avec dévouement et distinction pendant 45 ans en tant que pompier volontaire et directeur de la caserne 12 pendant plusieurs années;

ATTENDU QUE M. Savard a démontré un leadership exemplaire et a été une source d'inspiration pour ses collègues et la communauté;

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé souhaite exprimer sa gratitude et reconnaître les contributions exceptionnelles de M. Savard;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents d'accepter la démission de monsieur Savard et le remercier chaleureusement pour ses 45 ans de service dévoué ;

QUE M. Savard soit invité à assister à la séance du conseil d'administration de la Régie le mardi 13 août 2024 à 19h à la salle Deschênes de Saint-Paulin afin de recevoir officiellement cette reconnaissance et les remerciements de la part des membres du conseil d'administration et de la communauté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 91-07-24 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL DE JUIN DU DIRECTEUR INCENDIE

Sur proposition de Monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel de juin du directeur incendie.

Total des appels de juin 2024 : 29

Total des appels du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 104

Total appels Juin	St-Paulin	Charette	St-Bernice	St-Mathieu	St-Etienne
ST-Paulin	4	Désincarcération	0	Désincarcération	0
Charette	0	Alarme incendie	2	Alarme incendie	1
ST-BO	6	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	5	Assistance autre (citoyen-119)	0	Assistance autre (citoyen-119)	0
ST-EDG	8	Monoxyde	0	Monoxyde	0
ST-FRC	0	Entrée	2	Entrée	0
ST-BARN	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	0
STE-ADP	1	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0
ST-ADM	0	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0
Shawinigan	1	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Trois Rivières	0	Incendie véhicule	1	Incendie véhicule	2
St-Léon	1	Installation électrique	1	Installation électrique	2
TOTAL appels	26	Odeur	0	Odeur	0
Pince	0	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	1
		SUMI	0	SUMI	2
					0



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 92-07-24 CONSTAT D'INFRACTION - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite renforcer l'application des règlements municipaux relatifs à la prévention incendie des municipalités membres ;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes doivent être officiellement autorisées à émettre des constats d'infraction pour assurer le respect de ces règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Bordeleau, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents de nommer les personnes suivantes comme étant autorisées à émettre des constats d'infractions :

- Directeur Incendie
- Chef de division prévention
- Technicien prévention Incendie.

Que ces personnes soient autorisées à émettre des constats d'infraction en vertu des règlements municipaux relatifs à la prévention incendie des municipalités membres de la Régie après l'approbation du directeur incendie.

Que ces nominations prennent effet immédiatement et demeurent en vigueur jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'à ce qu'une résolution contraire soit adoptée par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 93-07-24 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SEANCES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a adopté un calendrier des séances pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE des circonstances particulières nécessitent le changement d'heure de la séance prévue le 10 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite informer adéquatement les citoyens de ce changement ;

SUR PROPOSITION DE Madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la séance du 10 septembre 2024 à 19h soit déplacée à 15h le même jour ;

QUE la présente résolution modifie la résolution 168-12-23 ;

QU'UN avis public soit envoyé aux municipalités membres.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PERIODE DE QUESTIONS



Régie des services de sécurité incendie regroupés
de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 94-07-24
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h10, sur proposition de Monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 9 juillet 2024.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière